

QUESTION

posée par Mme Stephanie NABINGER, membre du Conseil Parlementaire Interrégional
adressée aux exécutifs des régions membres conformément à l'article 13 du
règlement d'ordre intérieur du CPI du 13 juin 1986

Concerne : Risques pour la Grande Région émanant de la centrale nucléaire de Cattenom

Etant donné le nombre élevé de 47 incidents recensés l'année dernière, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a réalisé une inspection renforcée de la centrale nucléaire de Cattenom programmée du 4 au 6 juin 2013. Le lendemain de l'inspection, un incendie s'est déclaré sur une zone non nucléaire de l'unité de production n° 1 de la centrale nucléaire. Selon les informations diffusées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le transformateur principal de soutirage destiné à alimenter le réacteur en électricité avait pris feu. A cause de l'huile enflammée, une épaisse fumée noire était visible de loin en-dessus de la centrale.

Selon EDF, exploitant de la centrale, le 7 juin s'est produite simultanément une défaillance sur l'un des transformateurs électriques de l'unité de production n° 3. La cause de cette panne n'a pas encore été découverte. Au cas où elle resterait introuvable, il est prévu que l'unité de production n° 3 de la centrale soit également mise hors service.

Ceci étant, je pose les questions suivantes aux exécutifs des différentes régions membres :

1. A-t-on entretemps trouvé les causes des deux incidents survenus le 7 juin 2013 et fait la lumière sur tous les détails ?
2. L'incendie sur le transformateur électrique de soutirage a-t-il eu des conséquences quelconques sur le réacteur ? Dans l'affirmative : Celles-ci sont-elles comparables aux effets de l'incendie sur l'un des transformateurs survenu dans la centrale de Krümmel en 2007 ?
3. L'incendie sur le transformateur électrique principal a-t-il provoqué une fuite de biphényles polychlorés ? Dans l'affirmative : Une telle fuite a-t-elle mis en danger la population ?
4. A quel moment les autorités compétentes ont-elles été prévenues ? Merci d'indiquer également l'heure.
5. Les autorités compétentes ont-elles été informées de la nature des incidents qui se sont produits et de leur gravité, respectivement ?
6. Quel jugement les différents exécutifs portent-ils sur la sécurité de la centrale nucléaire de Cattenom – notamment en vue d'une possible prolongation de la durée de vie des unités de production de 10 ans ?

Mayence, le 20 novembre 2013